

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, sur convocation adressée le 03 mars 2026, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Le Thieulin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Emilie BOUNOUANE, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Vincent CARNIS, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Michelle ELLEAUME, Olivier DANIEL, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Brigitte GUYON (suppléante de Michèle CAT), Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Bertrand DE LACHEISSERIE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Laure DE LA RAUDIÈRE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Marie-Paule DOS REIS à Olivier DANIEL, Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, John BILLARD à Véronique THIBOUST, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Jean-Pierre POIRIER à Bertrand DE LACHEISSERIE

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Frédéric DELESTRE, Patrick LAGE, Jacques MAUPU, Philippe MORELLE, Patrick PETREMENT, Bernard PUYENCHET, Michel QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 55      Secrétaire de séance : Véronique THIBOUST  
Nombre de conseillers présents : 39  
Nombre de conseillers votants : 45

### **DELIBERATION N°2026-064 PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)**

Le conseil communautaire a lancé la démarche d'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), par délibération du 19 mai 2025.

Conformément à la loi Matras n°2021-1520 du 25 novembre 2021, tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont tenus d'établir un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) dès lors qu'au moins une de leurs communes membres est soumise à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Considérant que 25 des 33 communes du territoire Entre Beauce et Perche sont soumises à l'élaboration d'un PCS sur décision du Préfet d'Eure-et-Loir en date du 20 mai 2025 suite aux épisodes d'inondations survenus en octobre 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260309-DELIB2026-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026  
Publication : 17/03/2026

Considérant qu'une première version du PICS Entre Beauce et Perche a été réalisée et présentée en Comité Technique élargi le 10 février 2026 puis soumis à relecture de la Préfecture d'Eure-et-Loir le 13 février 2026,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la version 1 du 27 février 2026 du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) Entre Beauce et Perche, document voué à être annuellement mis à jour en fonction des contacts référents et des renseignements fournis par les communes soumises à un PCS
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à signer tout document en rapport avec cette affaire

Pour extrait, certifié conforme  
Le Président, Philippe SCHMIT



La secrétaire de séance  
Véronique THIBOUST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260309-DELIB2026-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026  
Publication : 17/03/2026